

CHAPITRE 7

Pierre DUBOYS de LA MOLIGNIERE (1752 - ca.1820), *globe-trotter* de Saint-Domingue et Alexandrie à Saint-Pétersbourg

« On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va »
Christophe Colomb

Avertissement : Ce chapitre doit en partie à Jean-Claude PALLAS qui m'a autorisé à reprendre des éléments de ses deux articles consacrés à François de La Molignière et parus dans la revue Jadis en 2015 et 2016. Je le remercie pour nos échanges nourris.

François Duboys de La Molignière (1752-ca.1820)¹ est le fils aîné de François Duboys de La Brune (1723-1798) (frère du Jean-Hélie Duboys de La Bernarde, le chef du clan Duboys) et de Catherine Hériard (1719-1757).

Le 3 février 1785, il épouse à Melun Marie-Antoinette Bon (ca. 1762 Melun - 1821 Auxerre)². Ils ont une fille, Antoinette Adèle, (1788-1815) qui n'aura pas de descendance. En 1810, Adèle suit des cours de solfège et de préparation au chant au Conservatoire de musique de Paris, créé en 1795 et situé dans le 9^e arrondissement de Paris.

François Duboys de La Molignière fait des études de droit à Paris. Il semble avoir été avocat au parlement de Paris.³ Il est qualifié d'écuyer dans certains actes retrouvés.

En 1776, à l'âge de 24. ans et sous l'entremise du comte de Broglie, il est nommé au conseil supérieur de Port-au-Prince à Saint-Domingue, où il s'intéresse de près à l'indépendance des États-Unis (voir chapitre 4) En 1801, On le trouve à Alexandrie où il est nommé par Bonaparte commissaire de la Marine et directeur des Cultures et Fabriques d'Égypte. Il se rend ensuite à St-Pétersbourg où il enseigne les belles-lettres et le française. Son destin est original.

Séjour à Saint-Domingue⁴

En 1775, son Oncle Jean-Hélie Duboys de La Bernarde, proche du comte de Broglie, le recommande pour un poste de conseiller au Conseil souverain⁵ de Port-au-Prince à Saint-Domingue. (Cf. annexe 14).

Le 1^{er} novembre 1775, le comte de Broglie écrit à la Molignière « [...] vous trouverez ci joint un titre de M. de Sartine⁶ et le brevet de conseiller au conseil souverain de Port au Prince que ce ministre a bien voulu vous accorder. J'ai été très flatté qu'il ait eu égard à ma recommandation et à la bonne opinion que j'ai tâché de lui inspirer de vos talents. ... je vous conseille de partir le plus tôt possible afin de pouvoir arriver et être acclimaté avant les grandes chaleurs qui commencent de bien bonne heure dans la patrie que vous allez habiter ». Est jointe la lettre de M. de Sartine du 24 octobre 1775 : « [...] Sur le compte que j'ai rendu de votre zèle et de vos talents, sa Majesté a bien voulu vous agréer pour remplir un office de conseiller au Conseil Supérieur de Port au Prince. Je vous envoie le brevet (daté du 18 octobre 1775) en vertu [...] Je vous conseille de partir le plus tôt possible afin de pouvoir arriver et être acclimaté avant les grandes chaleurs qui commencent de bien bonne heure dans la patrie que vous allez habiter ».

La Molignière s'embarque en février 1776, à bordeaux pour rejoindre Saint-Domingue et son poste de conseiller.⁷

¹ 8 février 1752 à Villoroux – entre 1820 (dernière trace) et 1826 en Russie: (in dossier de succession : « Mme Emart (la nièce de son épouse) n'a pas souhaité donner d'informations sur son oncle depuis 1826 »). La Molignière pourrait être une déformation de « La Moulinière », lieu-dit situé au sud de Villoroux.

² Fille de Louis-Pierre Bon, bourgeois de Paris, et de Catherine-Jacquette Martin. On dit qu'« elle était fort riche, belle et instruite ».

³ Doctorat en droit, avocat au parlement de Paris : titres qui figurent sur la publication de son « Ode à l'Impératrice Marie... », en 1807 à Saint-Pétersbourg.

⁴ Cette île des Grandes Antilles était la plus florissante des colonies de la monarchie. On y comptait près de

600 000 habitants (dont 500 000 esclaves noirs) travaillant sur 7 800 plantations de cannes à sucre, de café et de coton.

⁵ institution judiciaire spécifique des régions conquises par Louis XIV et des colonies.

⁶ Antoine de Sartine, comte d'Alby (1725 - 1801), Secrétaire d'État à la marine 1774 - 1780.

⁷ on note que La Fayette, en lien avec le comte de Broglie, prépare son 1^{er} voyage vers l'Amérique en 1776 (officiellement vers Saint-Domingue) qu'il rejoindra en fait avec le vaisseau *la Victoire* depuis Bordeaux un an plus tard en 1777.

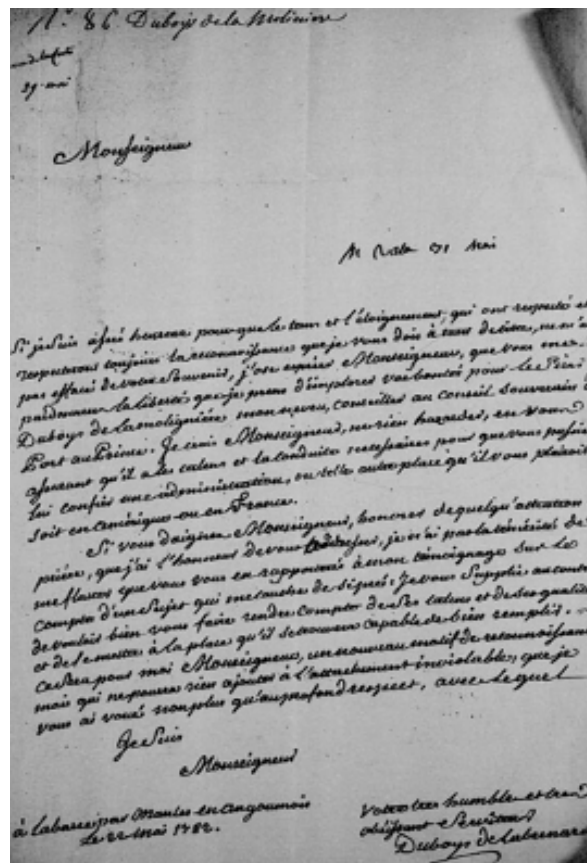
C'est Jean-Hélie Duboys de La Bernarde qui facilite l'installation de son neveu sur l'île. Une lettre de 1776 de Jean-Hélie au père de La Molignière indique qu'il a été recommandé à un certain M. d'Hémery. « [...] *Le service que M. d'Hémery a rendu à ton fils est autre chose que de l'avoir fait recevoir Conseiller. Ainsi fais lui bien entendre que s'il doit à M. d'Hémery, il ne manque pas de le rembourser le plus tôt qu'il pourra. [...] S'il trouve un mariage à faire dans ce pays-là, qu'il ne précipite rien, qu'il consulte M. d'Hémery qu'il fera bien de voir souvent [...] PS : Je crains fort que la Molignière ne conserve la fureur de versifier et qu'il n'adresse par reconnaissance de méchants vers à M. d'Hémery qui ne l'en estimera pas davantage, au contraire* ».

Ce « M. d'Hémery » serait-il François Olivier d'Hemery⁸ (1742-1829), picto-charentais et capitaine au corps royal d'artillerie (régiment d'Auxonne) ? Ce dernier combattit et fût blessé en 1781 à la bataille de Yorktown, bataille qui signe la défaite certaine de la Grande-Bretagne dans la guerre pour l'indépendance américaine.

En mars 1779, suite à la promulgation de deux édits, une Sénéchaussée et une Amirauté sont créées aux Cayes,⁹ elles ont pour juridiction les paroisses des Cayes, de Torbec, du Port-Salut, des Coteaux et du Cap Tiburon. Le 9 décembre suivant François Duboys de La Molignière procède à leurs installations et est nommé commissaire¹⁰. Dans cette nouvelle fonction il est assisté par M. Piémont, substitut du procureur général, et par un greffier. Il semble cependant que François ait conservé ses activités de Conseiller au Conseil Supérieur de Port-au-Prince car il est toujours désigné ainsi dans les documents conservés. La Molignière procède à leurs installations et est nommé commissaire.

Les conditions climatiques à Saint-Domingue étaient difficiles pour les nouveaux arrivants en raison de maladies endémiques, de fièvres... On se souvient de l'hécatombe provoquée par la fièvre jaune au sein du corps

expéditionnaire de 20.000 hommes¹¹, envoyé fin 1801 par le Premier Consul pour pacifier¹² l'île soulevée par Toussaint-Louverture. Le général Leclerc, époux de Pauline Bonaparte, qui assurait le commandement de cette troupe, succomba lui-même à cette épidémie, le 2 novembre 1802, dans l'île de La Tortue.



Lettre de Jean-Hélie Duboys de La Bernarde adressée à « Monseigneur » pour solliciter une faveur pour son neveu Molignière. 22 mai 1782

Dès 1782, La Molignière souhaite quitter St-Domingue ; sans doute est-ce en lien avec la mort du comte de Broglie, son « protecteur ». Datée du 22 mai 1782, une lettre de son oncle Jean-Hélie Duboys de La Bernarde adressée à « Monseigneur » (sans doute Gabriel de Castries, ministre de la Marine, que Jean-Hélie a fréquenté lors de la guerre de Sept ans)

française de l'Isle de Saint-Domingue, Philadelphie, Paris, Hambourg, 1798.

¹¹ Dont un certain nombre de Charentais, en particulier Jacques Laborde, aide de camp du général Watrin, né à Gourville (ancien canton de Rouillac) le 03.09.1774 et mort lui aussi de la fièvre jaune le 06.10.1802 (14 vendémiaire an XI) ainsi que le général Watrin.

¹² Et aussi pour rétablir l'esclavage.

⁸ Il est le neveu d'Olivier Mathurin d'Hémery (1716 - 1779), seigneur de l'Abrégement dépendant de la baronnie de Verteuil (proche de Ruffec et des terres de La Barre), militaire lié au comte du Muy et au comte de Broglie comme Jean-Hélie Duboys de La Bernarde.

⁹ Les Cayes : au sud-ouest de la capitale, 3^e port de la colonie après Cap-Français et Port-au-Prince.

¹⁰ MOREAU DE SAINT-MERY, Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie

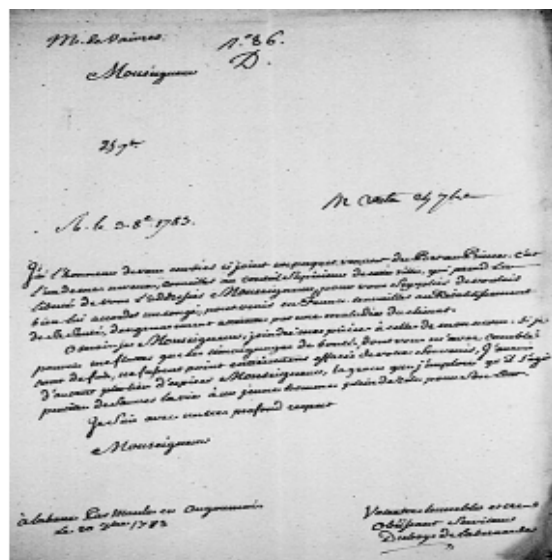
témoigne indirectement de son désir d'une autre affectation : « si je suis assez heureux pour que le temps et l'éloignement qui ont respecté et respecteront toujours la reconnaissance que je vous dois à plus d'un titre, ne m'ai pas effacé de votre souvenir, j'ose espérer, Monseigneur, que vous me pardonneriez la liberté que je prends d'implorer vos bontés pour le sieur Duboys de Lamolignière mon neveu, conseiller au Conseil souverain de Port-au-Prince. Je crois Monseigneur, ne rien hasarder, en vous assurant qu'il a les talents et la conduite nécessaires pour que vous puissiez lui confier une administration ou telle autre place qu'il vous plairait soit en Amérique ou en France. »

Cette demande n'aboutira apparemment pas. On sait que La Molignière eut à souffrir d'une maladie de peau (dartres) qui nécessita son retour en France. Au début de l'année 1783, il adresse un mémoire¹³ à « Monseigneur », pour solliciter un congé d'une année et il précise qu'il « ... est affecté depuis longtemps d'une maladie endémique à Saint-Domingue. Les progrès en sont rapides ... de lui faire délivrer un congé d'une année à compter du jour où il arrivera en France ». Probablement peu après il fait établir un certificat médical¹⁴ faisant ressortir son état de santé : « Nous médecin du Roy et de l'hôpital militaire du Port-au-Prince, soussigné, certifions que M. Duboys de La Molignière conseiller au Conseil supérieur du Port-au-Prince, porte depuis longtemps des dartres qui ont résisté aux remèdes les plus éprouvés ; nous estimons qu'il n'est point d'autres moyens pour obtenir la guérison de cette maladie cutanée (que l'on peut regarder comme endémique à Saint-Domingue) que de passer en France où le climat seul suffit quelquefois pour guérir cette maladie. En foy de quoi nous lui avons donné le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit. Au Port-au-Prince ce 9 mai 1783 ».

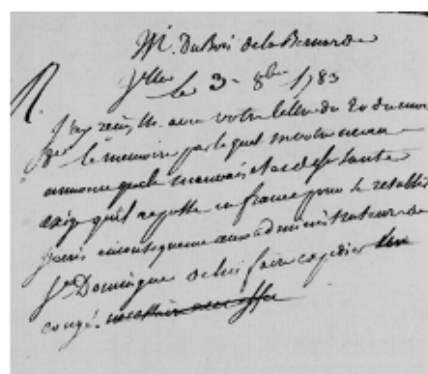
Ainsi La Molignière projette de quitter Saint-Domingue.

Il fait intervenir son oncle Jean-Hélie qui par correspondance du 3 oct. 1783 implore (sans doute soit Antoine de Sartines¹⁵, soit Gabriel de

Castries¹⁶, alors ministre de la Marine), d'accorder un congé à la Molignière « [...] pour venir en France et pour travailler au rétablissement de sa santé dangereusement atteinte par une maladie du climat... il s'agit peut-être de sauver la vie à un jeune homme plein de zèle [...] ». « Monseigneur » répond à Jean-Hélie : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 20 du mois d'octobre et le mémoire par lequel M. votre neveu annonce que le mauvais état de sa santé exige qu'il repasse en France pour le rétablir. J'écris en conséquence aux administrateurs de St Domingue de lui faire expédier un congé. » (3 novembre 1783).



oct. 1783, Lettre de Jean-Hélie Duboys de La Bernarde (ANOM)



Note retrouvée dans le dossier militaire de François de La Molignière à l'adresse de Jean-Hélie, signée « Monseigneur » 3 novembre 1783 (ANOM)

¹³ ANOM (Archives nationales d'outre-mer), malheureusement sans date (on peut estimer celle-ci au début 1783 d'après le contexte) et on ne connaît pas le nom du destinataire simplement désigné « Monseigneur ». A cette époque le Secrétaire d'État à la Marine n'était plus de Sartine mais Charles de La Croix, marquis de Castries (de 1780 à 1787). Dans ce Mémoire, La Molignière parle de lui-même à la troisième personne.

¹⁴ ANOM (Archives nationales d'outre-mer).

¹⁵ Antoine de Sartine (1729-1801), lieutenant général de police, Ministre de la Marine sous Louis XVI, très proche de la cause Etats-Unienne et du comte de Broglie. Jean-Hélie est en lien avec lui depuis la guerre de 7 ans.

¹⁶ Gabriel de Castries (1727-1801), Lieutenant général pendant la guerre de 7 ans (Jean-Hélie Duboys de La Bernarde le fréquente alors), secrétaire d'État à la Marine de 1780 à 1787.

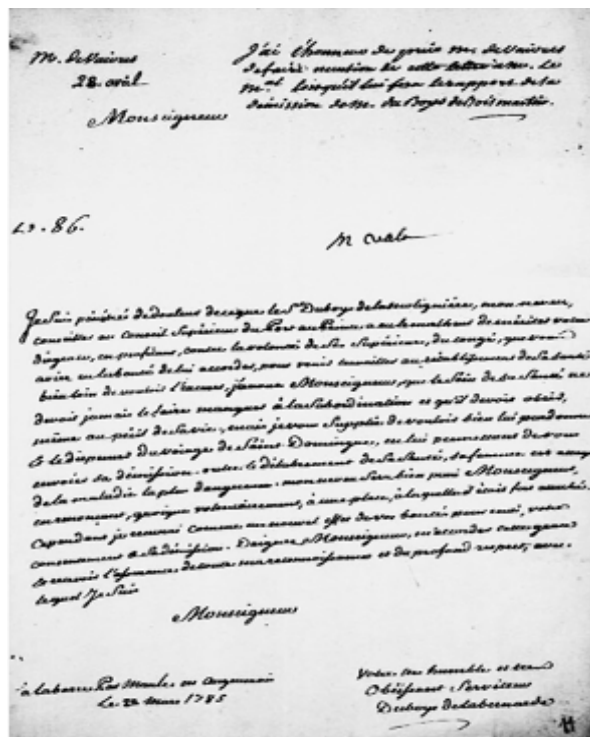
Début 1784, François de La Molignière revient donc à Paris pour un séjour de convalescence au cours duquel il se marie.

Durant ce séjour « François Duboys de Lamolignière, de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de Port-au-Prince, écuyer, conseiller au Conseil supérieur du Port-au-Prince, Isle de Saint-Domingue » se rend en Seine-et-Marne où il prend pour épouse Marie Antoinette Bon, mineure âgée d'environ 23 ans¹⁷, le 3 février 1785¹⁸, à Melun, paroisse Saint-Etienne. Marie Antoinette « était, paraît-il fort riche, belle et instruite¹⁹ ». Aucun membre de sa famille n'assiste à ce mariage, probablement en raison de l'éloignement de Melun par rapport à la Charente. Son père lui cède à cette occasion un domaine²⁰ à La Bernarde contre une rente de 3.280 livres. Hélas les problèmes vont s'accumuler pour François. Aux difficultés dues à son propre état de santé vont s'ajouter celles liées à la maladie de sa jeune²¹ épouse. De ce fait François ne peut rejoindre son poste à Port-au-Prince ce qui est très mal perçu par sa hiérarchie et entraîne son discrédit.

Un nouvelle fois son oncle intervient²² « Je suis pénétré de douleur de ce que le sieur Duboys de La Molignière, mon neveu, conseiller au Conseil supérieur du Port-au-Prince, a eu le malheur de mériter votre disgrâce, en profitant, contre la volonté de ses supérieurs, du congé, que vous aviez eu la bonté de lui accorder, pour venir travailler au rétablissement de sa santé. Bien loin de vouloir l'excuser, ... Monseigneur, que le soin de sa santé ne devait jamais le faire manquer à la subordination et qu'il devait obéir, même au péril de sa santé, mais je vous supplie de vouloir bien lui pardonner et le dispenser du voyage de Saint-Domingue, en lui permettant de vous envoyer sa démission. Outre le délabrement de sa santé, sa femme est attequée de la maladie la plus dangereuse²³. Mon neveu sera bien puni Monseigneur, en renonçant, quoique volontairement, à une place, à laquelle il était fort attachée. Cependant je recevrai comme un nouvel effet de vos bontés pour moi, votre consentement à sa démission ».

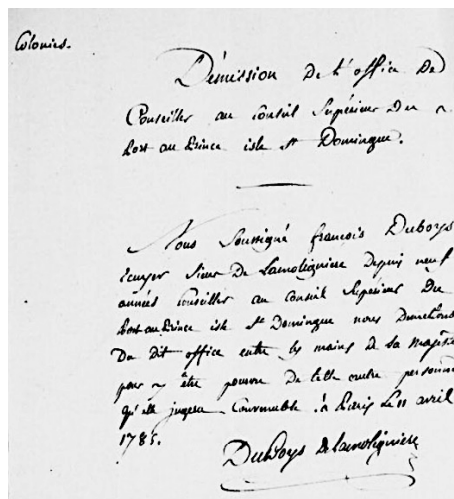
Il fut donc contraint à donner sa démission qui sera acceptée. Il retournera cependant à Saint-Domingue car, comme nous

allons le voir, François n'était pas présent lors de la naissance de sa fille.



lettre du 28 mars 1785 de Jean-Hélie Duboys de La Bernarde proposant à « monseigneur » une solution de démission pour son neveu (ANOM)

La Molignière est donc contraint à donner sa démission en qui est acceptée en 1785.



lettre de démission de la Molignière, 11 avril 1785 (ANOM)

¹⁷ L'acte de mariage n'indique ni la date, ni le lieu de naissance de Marie Antoinette.

¹⁸ Un contrat de mariage avait été établi la veille, 2 février 1785, recherches en cours.

¹⁹ Alain DUBOYS de LABARRE, *Histoires de famille* (p. 48).

²⁰ Ibid.

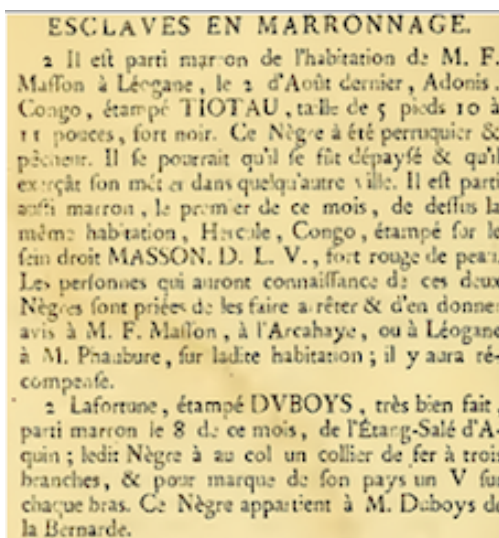
²¹ L'acte de mariage n'indique pas son âge mais précise qu'elle était mineure.

²² ANOM (Archives nationales d'outre-mer), lettre du 28.03.1785 de Jean-Hélie Duboys de La Bernarde, écrite à La Barre.

²³ À ce jour cette « maladie la plus dangereuse » (en 1785) reste mystérieuse.

Un « Duboys » à Saint-Domingue peut en cacher un autre (et même deux !)
 François Duboys de La Molignière n'est pas le seul Duboys à avoir résidé à Saint-Domingue. Un de ses cousins, François Duboys de La Bernarde (ca. 1760 - 1834)²⁴, dit l'Américain, séjourne et réside quelques décennies à Saint-Domingue. Repéré d'abord à Cayenne, on le retrouve à Saint-Domingue en tant que colon dans la commune d'Aquin. Il y est propriétaire d'une cotonnerie à l'Étang-Salé, d'une habitation non cultivée aux Carcasses et d'une autre sans désignation de culture aux Palmes. Certaines sources indiquent qu'il aurait pu être receveur de l'octroi de Cayes, mais nous n'en avons pas la preuve.

Il épouse, sans doute à Saint Domingue, Marie Félicité de Saintard, fille d'un colon, commandant de Milices. Il est en contact avec La Molignière et réside toujours à Saint-Domingue en 1789.²⁵



En 1791, alors qu'en métropole on tergiverse sur l'abolition de l'esclavage – maintenu en mai puis aboli en sept –, il fait publier une petite annonce dans la Gazette de Saint-Domingue de 1791 décrivant les caractéristiques physiques d'un de ses esclaves en marronnage (en fuite).

Alors que la guerre civile sur l'île s'intensifie en 1792, il participe à la lutte contre révolutionnaire, joue le jeu des anglais et comme beaucoup de colons se réfugie à New-York.

On sait qu'il part de New-York le 23 décembre 1795 et débarque au Havre le 1^{er} janvier 1796.

Il retourne à Saint-Domingue en 1801, peu avant l'arrivée du général Leclerc²⁶ chargé par Napoléon de restaurer l'esclavage et l'autorité de la France dans cette colonie.

Elle est transformée en un État pratiquement autonome par le général noir Toussaint Louverture. Duboys « l'Américain » avait sans doute à cœur de retrouver ses propriétés.

On ne sait quand François de Labernarde retourne en Charente, où il meurt en 1834.

Il avait été préalablement indemnisé²⁷ en 1831 en tant que colon spolié, ainsi que sa femme Félicité en tant qu'ayant-droit de sa mère, ancienne propriétaire d'une cafétéria à Petit Goaye et d'une indigoterie à l'Anse de Veau.

Un troisième Duboys a fréquenté Saint-Domingue. Il s'agit de François Sauteraud, fils de Hélié Sauteraud de Leriget et de Marie Duboys (tante directe de Jean Hélié Duboys de La Bernarde). Il débarque à Saint-Domingue en 1746 en tant qu'officier d'infanterie, donnant une procuration à son cousin François Duboys de la Brune pour gérer ses biens pendant son absence. Il meurt en 1765 sans descendance.

Son intérêt pour l'indépendance des Etats-Unis

Le 27 juillet 1783 François Duboys de La Molignière, écrit depuis Port-Au-Prince à Benjamin Franklin²⁸, en copie à Georges Washington : « [...] Il se présenta à l'un des premiers rois de Rome une sibille avec trois volumes d'oracles qu'elle ne vouloit soumettre à aucun examen et dont elle exigeoit un prix énorme. Sur les premiers refus de ce prince elle en brula deux et le détermina ainsi à donner pour le volume qui lui restoit le prix demandé pour les trois. Ce ne sont pas de vains oracles, que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, et qui sont indiqués dans le discours imprimé que vous trouverez ci joint, et je m'estimerai trop récompensé si le projet de Législation dont je m'occupe depuis sept ans peut mettre le Sceau à la liberté d'un peuple que vous avez déjà presque opérée. J'ai enoyé des exemplaires de ce Discours à Messieurs le Général

²⁴ Il est le fils de Pierre Duboys de Godefroy (1723 - 1793), marié à Marie-Catherine Gratreau, frère de Jean-Hélié le maréchal et de son père.

²⁵ Il est appelé à témoigner lors du procès de son cousin à Port-au-Prince en 1788, comme le relate les minutes du jugement.

²⁶ Charles Leclerc (1772 - 1802), général de la Révolution, époux de la sœur de Napoléon.

²⁷ État détaillé des liquidations opérées par la Commission chargée de répartir l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue (1828 - 1834).

²⁸ Benjamin Franklin (1706 - 1790) est l'ambassadeur officieux des États-Unis en France (à Versailles, de 1776 à 1785) qui signe le 3 septembre 1783, en tant que représentant des États-Unis, avec John Adams (1735 -1826) et John Jay (1745-1829), le traité de Paris qui met un terme à la guerre d'indépendance des Etats-Unis.

Washington, le président Henncoff et Mr. Thompson Secrétaire du Congrès. Le chef de ma famille, Mr. Duboys de La Bernarde brigadier des armées du roi est au surplus le seul à qui j'en aye adressé. Il est d'ailleurs absolument ignoré [...] »²⁹

From — Duboys de Lamoligniere (unpublished)

Au Port au Prince le 27 juillet
1783.

Monsieur

Il se présenta à l'un des premiers rois de Rome une Sibille avec trois volumes d'oracles qu'elle ne vouloit soumettre à aucun examen et dont elle exigeoit un prix enorme. Sur les premiers refus de ce prince elle en brula deux et le détermina ainsi à donner pour le volume qui lui restoit le prix demandé pour les trois. Ce ne sont pas de vains oracles, que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, et qui sont indiqués dans le discours imprimé que vous trouverez ci joint, et je m'estimerai trop recompensé si le projet de Legislation dont je m'occupe depuis sept ans peut mettre le Sceau à la liberté d'un peuple que vous avez déjà presque opérée.

J'ai envoyé des exemplaires de ce Discours à Messieurs le General Washington, le président henncoff et Mr. Thompson Secrétaire du Congrès.

Le chef de ma famille, Mr. Duboys de La Bernarde brigadier des armées du roi est au surplus le seul à qui j'en aye adressé. Il est d'ailleurs absolument ignoré. Je suis avec un profond respect Monsieur De Votre Excellence Le tres humble et tres obeissant serviteur

Du Boys de La
moligniere
Conseiller au Conseil
Supérieur

Endorsed: Dubois de Lamolignieres 27 Juillet 1783

640032 = 040-u121.html

Lettre de Duboys de la Molignière à B. Franklin, 27 juillet 1783

Il écrit à peu près la même lettre à Georges Washington³⁰ : « Je vous envoie ci-joint un discours au peuple dont la liberté est le fruit de votre travail. Ce discours dicté par les circonstances peut servir de préface à un ouvrage important d'un projet de législation auquel j'ai quelque temps travaillé. Je ne suis pas législateur et par conséquent ce n'est pas ma propre gloire que j'ai en vue mais uniquement le bonheur de la nation qui l'adoptera. L'offrir à l'Amérique, ce sera (s'il est approuvé) l'offrir au monde entier, et mon devoir envers mon pays, que j'ai l'ambition d'accomplir à tous égards, ne sera pas omise. Je m'estimerai surtout sans reproche, si un homme plus grand que Brutus, et plus heureux et désintéressé qu'aucun homme depuis le prince d'Orange, en jugeait ainsi. J'adresse une copie de mon discours à [...] ».

Quel lyrisme ! Malheureusement ni le discours mentionné, ni le projet de Législation n'ont été retrouvés.

Georges Washington lui répond³¹ le 1^{er} octobre 1783 de Rocky Hill, State of New

Jersey : « [...] J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 juillet et le discours qui l'accompagnait et je vous prie Monsieur d'agrèer mes remerciements aussi bien pour cette marque de votre attention que pour le plaisir que m'a procuré la lecture de vos performances. L'intérêt que vous prenez au bonheur futur de cette république réclame la reconnaissance de tout Américain, et je suis persuadé que tous, à qui votre discours sera communiqué, se joindront à moi dans cette estime avec laquelle j'ai l'honneur [...] ».

1783] A DISCOURSE AND ODE 173

To DU BOIS DE L'AMOLIGNIÈRE³²

Rocky Hill, State of New Jersey,
October 1, 1783.

Sir: I have had the honor to receive your Letter of the 27 July³⁰ and the Discourse which accompanied it and I beg you Sir to accept my thanks as well for this mark of your attention as for the pleasure I have received from the perusal of your performance.

The interest you take in the future happiness of this Republic, claims the gratitude of every American, and I am persuaded that all, to whom your discourse shall be communicated, will join me in that esteem with which, I have the honor, etc.³⁷

²⁹ Councillor of the Superior Council at Port au Prince, Haiti.

³⁰ Not now found in the *Washington Papers*, but a translation of it by Walker, under date of July 27, 1783, is indorsed by him, "With a book," presumably the "Discourse," copies of which seem to have been also sent to John Hancock and Charles Thomson.

On October 1 Washington wrote to Sivetau de Lepinay in Philadelphia a brief note of thanks for forwarding L'Amolignière's letter and Discourse. This draft is in the *Washington Papers*.

On doit s'interroger sur l'audace de La Molignière qui, simple conseiller à Saint-Domingue, ose écrire à des personnalités engagées dans la création des Etats-Unis.

Deux détails interpellent : La Molignière dit travailler depuis 1776 (date de son arrivée à St Domingue) sur un projet de Constitution des Etats-Unis. De même, il cite comme caution morale son oncle Jean-Hélie Duboys de La Bernarde, dont on sait la grande proximité avec le comte de Broglie – dès 1763, grand partisan et acteur de la cause de l'Indépendance des colonies anglaises en Amérique et chef du Secret du Roi qu'il motive pour engager la France dans cette cause.³²

Mais un indice est beaucoup plus intrigant : le 26 juillet 1780, de La Molignière écrit à Antoine de Sartine, toujours ministre de

²⁹ « The papers of Benjamin Franklin » *The American Philosophical Society and Yale University Digital Edition by The Packard Humanities Institute*
<https://franklinpapers.org/framedVolumes.jsp>

³⁰ George Washington (1732-1799) chef d'état-major de l'armée continentale pendant la guerre d'indépendance (1775-1783) puis premier président des États-Unis (1789-1797).

³¹ Writings of George Washington from the original manuscript sources, 1745-1799; direction of the United States George Washington Bicentennial Commission, Ed. Congress 1931, p. 173.

³² Réf : Mazère (Alain), *Charles de Broglie, Un ruffécois espion de Louis XV et promoteur de La Fayette*, Éditions Douin 2022 et Perrault (Gilles), *le Secret du Roi*. Ed. Fayard 1996.

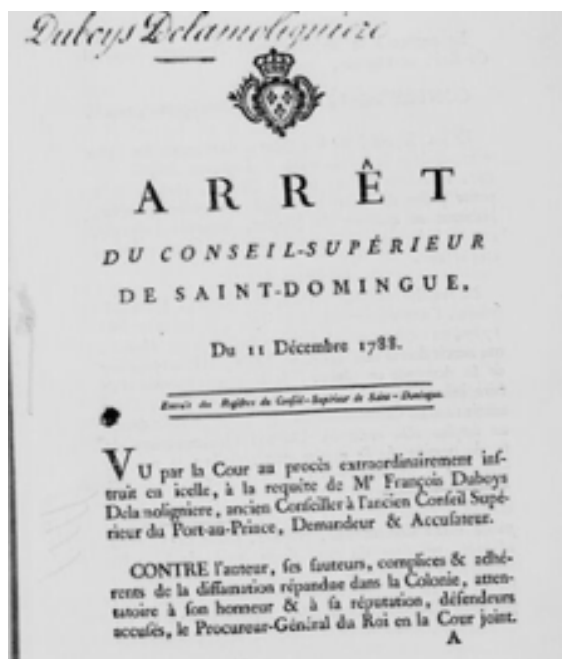
complet n'a pas été retrouvé. Ces ouvrages n'ont, semble-t-il été conservés dans aucune bibliothèque. Ces publications lui valent un procès³³ pour diffamation.

En 1788, Il participe ainsi au jugement correspondant du Conseil supérieur de Port-au-Prince. Il a engagé une longue procédure judiciaire³⁴ pour « *laver son honneur et réparer les diffamations répandues dans la colonie* ». Il perd ce procès.

Le jugement de 1788 est sévère : La Molignière est condamné à

- « *lacérer devant la principale porte du palais les titres et volumes qu'il a écrits* » ;
- « *réparer la diffamation qu'il a commise en demandant publiquement pardon aux diffamés* » ;
- « *payer au trésor le quadruple de la somme de 1.200 £ par lui indûment reçue, avec amende de 3 £ envers le Roi* ».

Le juge déclare par ailleurs la Molignière incapable de ne jamais à l'avenir posséder aucune charge de magistrature et lui fait défense de prendre à l'avenir la qualité d'ancien conseiller au Conseil supérieur de Port-au-Prince.



Magistrat semble-t-il corrompu, jouant sur des conflits d'intérêt entre ses fonctions de

magistrat et d'avocat, La Molignière est marqué par une forme de sceau d'indignité.

C'est sans doute cela qui le motive à quitter définitivement Saint-Domingue et à rechercher une nouvelle affectation.

Il retourne en Charente. En 1800, il lui est proposé une affectation en Égypte. On ne sait comment il l'a obtenu. Cela est peut-être dû au changement de régime avec le Consulat qui entraîne des changements importants d'hommes.

Au début de l'année 1801 alors qu'il se trouve à Paris, François Dubois de La Molignière publie un *journal*³⁵ dont il parle à son frère cadet Pierre Dubois-Labernarde (1756-1834) : « [...] Vous devez en ce moment avoir reçu un exemplaire de mon journal. J'en ai destiné quelques-uns à mes amis et voisins qui en ont demandé. J'en ai en outre donné une douzaine à Hériard (NDLR : son oncle Hériard, sieur de Pigolet) pour être remis au libraire d'Angoulême. Ce qu'en produira la vente vous tiendra lieu de dinde aux truffes ».

Ainsi, on apprend qu'il publie son *Journal*. Il publie également une traduction – remarquée – du latin vers le français des *Satires de Juvénal*³⁶ et de *Perse*³⁷, dont certaines expressions sont passées à la postérité comme : « *panem et circenses* » : du pain et des jeux et « *mens sana in corpore sano* » : un esprit sain dans un corps sain. Dans le courant de l'année 1802 ces traductions feront l'objet de critiques, pas toujours élogieuses, dans divers journaux.

Il indique ainsi dans une lettre de début 1801 « [...] Marquez moi ce que vous pensez de ma traduction. Elle se vend assez bien. Aucun journal n'en a encore rendu compte, mais tous l'ont annoncée. Mercier m'a dit qu'il était chargé de l'article qui paraîtra dans la *Revue philosophique*. L'inclément Clément me cite aussi dans son tableau annuel. C'est l'homme de Paris à qui je crois le goût le plus sûr. On me dit que la *Gazette de France* m'avait un peu maltraité ». La Molignière prépare ainsi son affectation en Égypte.

³³ Ce procès pourrait être le motif de son retour à St-Domingue.

³⁴ Arrêt du Conseil supérieur de Saint-Domingue du 11 déc. 1788.

³⁵ Journal dont on ne connaît ni le titre ni le contenu et qui fut vendu chez un libraire d'Angoulême.

³⁶ Juvénal, poète latin de la fin I^{er} siècle et du début du II^e siècle après JC.

³⁷ Perse (en latin *Aulus Persius Flaccus*) auteur latin du I^{er} siècle après JC.

Une critique in journal des débats et loix du pouvoir législatif et des actes du gouvernement 3 fév. 1802, rubrique Feuilleton du journal

« On sait que les beaux-esprits du siècle dernier n'ont pu pardonner à Corneille, à Racine et à Boileau, leur accablante supériorité ; dans le désespoir de les élever jamais, ils ont pris le parti de les rabaisser ; cela leur a paru plus facile que de s'élever jusqu'à eux. De là, ce torrent de commentaire injurieux, de critiques acharnées, qui ont déshonoré les lettres, et qui n'ont montré que l'impuissance d'une médiocrité jalouse. Le citoyen Duboys-Lamolignière pouvait donc, comme tant d'autres, remplir sa préface d'injures littéraires contre Boileau ; c'est une politesse philosophique qui a été fort à la mode : on se serait contenté de lui faire observer [...]

Avouons qu'on trouve ici toute la vigueur de Perse, avec bien plus d'harmonie et un sens bien plus net. Tout bien examiné, je crois qu'il vaut mieux tâcher de faire des vers comme Boileau, que d'en dire du mal ».

De 14 FLEUVILLEZ; an 10 de la République



Extraits journal des débats et loix, (Gallica)

Une critique plus positive dans le Journal Général de la littérature, des sciences et des arts 1^{er} mars 1802

N^o. 14. Du 10 Ventôse an 10 (1 Mars 1802).

JOURNAL GÉNÉRAL
DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS,
Cependant rédigé par L. A. FONTENAI,
Et maintenant par M. N. S. GUILLON.

VI. SATYRES DE JUVENAL ET DE PERSE, traduites en français, avec des notes, par F. DUBOIS LAMOLIGNIÈRE, 1 vol. in-8°. avec cette épigraphe : *Dulcia non meruit, qui non gustavit amara.*

Les poètes médiocres, disait-on à Perrot d'Ablancour, rendent bien mal les auteurs, lorsqu'ils se mêlent de les traduire : « Vous avez raison, répondit-il ; n'ayant ni assez d'adresse, ni assez de feu pour fondre la matière, ils se contentent de la souder grossièrement, et la soudure paraît ». N'y a-t-il que les poètes mé-

« A certains égards, le c. La Molignière avait droit à l'honneur d'être l'interprète de Juvenal. Son style a quelquefois l'énergie et la véhémence de Juvenal, quelquefois la rapidité et la précision de Perse; l'auteur qui a fait ces vers :

*Sous le chaume jadis nos pères vertueux
Voyaient dans leurs moitiés, des épouses,
des mères,*

*Toutes à leurs devoirs, aimables et sévères,
Et qui, lorsqu'Annibal assiège ailleurs leurs
maris,*

S'occupaient noblement à filer leurs habits.

n'est assurément pas un poète médiocre; je me hâte d'ajouter qu'il y en aurait beaucoup d'autres encore à citer ; mais il faut convenir aussi que l'on ne rencontre point partout ce choix sévère d'expression, cette harmonie et cette noblesse dans le style, cette savante combinaison de mots rapprochés avec art.

Nous croyons encore qu'une des causes principales du peu de succès qu'a obtenu cette traduction, est dans la légèreté des accusations portées par l'écrivain contre Boileau. Ces déclamations contre le législateur du Parnasse, sont passées de mode. Les traits lancés contre lui ne sauraient l'atteindre, et retomberont toujours sur les imprudentes mains qui les lancent. »

Commissaire de la Marine et directeur des cultures et fabriques d'Égypte

Alors que son frère Pierre Duboys-Labernarde l'a sollicité pour emmener avec lui en Égypte leur jeune neveu Hériard-Pigolet, La Molignière lui répond au début de 1801 :

« [...] Lorsque le ministre de la Marine a proposé au Premier Consul de me donner mes premiers ordres,

Bonaparte a eu la bonté de répondre que le sort de l'Égypte n'était pas assez assuré et qu'il ne fallait pas envoyer un galant homme de plus à un danger possible. Du coup il m'était bien défendu de laisser percer les craintes du Gouvernement. Aujourd'hui tout a changé de face. Jamais l'Égypte n'a paru plus sûrement devoir nous demeurer et j'espère bien pouvoir me mettre en route [...] ». Il a déjà recruté deux personnes et indique « [...] Vous vous y prenez un peu tard, j'ai déjà beaucoup de monde et il y a déjà au moins sept personnes qui ont pris les devants. Que votre jeune homme attende donc quelque temps et s'applique à bien connaître la fabrique de l'eau-de-vie ».

Après avoir embarqué à Toulon, on le retrouve à Alexandrie, le 22 mars 1801, comme commissaire de la Marine ³⁸ et directeur des cultures et fabriques d'Égypte, sans savoir exactement en quoi consiste cette dernière fonction.

Fin 1801, on le sait à Paris. Son séjour en Égypte a été écourté : avec la perte de la flotte française coulée par Nelson à Aboukir, les Français se rendent aux Anglais et doivent quitter l'Égypte à partir du 30 août 1801 – les Anglais réquisitionnent alors les découvertes des savants français envoyés par Bonaparte et notamment l'une des plus importantes, la pierre de Rosette.

Le 22 février 1802, il revend à son frère Pierre la part d'héritage qui lui revient de son père, décédé le 22 octobre 1798 (1^{er} brumaire an VII) au logis de La Bernarde, si bien qu'à partir de cette date il ne possède plus aucun bien en France (en Charente).

Départ en Russie

Fin 1802, François de La Molignière quitte la France et part pour la capitale impériale de la Russie.

Le 15 janvier 1803, François entre à l'Université de Saint-Petersbourg où il enseigne pendant huit ans comme Professeur de français. ³⁹ Depuis le milieu du XVIII^e siècle la langue française était devenue la seconde langue de la noblesse de Russie et les livres français prédominaient dans les bibliothèques.

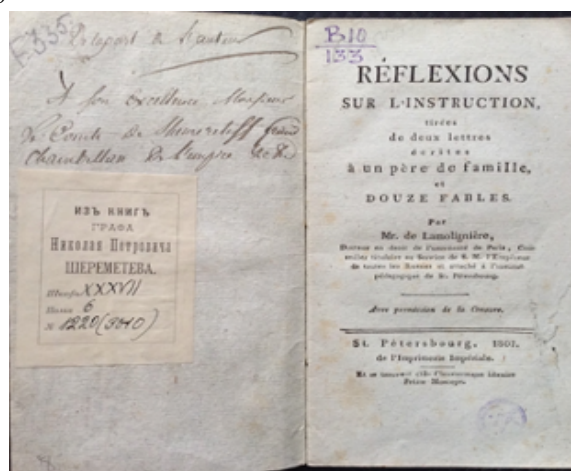
³⁸ Officier exerçant des actions de police commerciale et maritime, d'administration technique et financière de ports, de justice.

³⁹ Alla N. Polosina Mme, responsable des archives du musée Tolstoï à Iasnáïa Poliana (Russie), communication du 2 mai 2015 à JP Pallas.

⁴⁰ François-Adrien Boieldieu (1775-1834) compositeur français d'opéras. En 1803, il est nommé

En 1804, il écrit à sa famille : « [...] Il y a quinze ans, on pouvait facilement faire des affaires à Saint-Petersbourg, Riga et Moscou avec un petit capital, mais actuellement il y a au moins 9.000 étrangers qui n'arrivent à rien. Pour réussir il faut avoir au moins 100.000 écus ou du talent. Ainsi, mon ami Boieldieu⁴⁰, charmant musicien compositeur vient d'obtenir une place de 15.000 francs dans la Chapelle de l'Empereur ».

Toujours en 1804, il compose une Ode à sa Majesté l'Impératrice Marie sur le mariage de la grande duchesse, sa fille, avec son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Saxe-Weimar ⁴¹ qui sera publiée en 1807, année durant laquelle est également édité par l'Imprimerie impériale de Saint-Petersbourg ses *Réflexions sur l'instruction tirée de deux lettres écrites à un père de famille et douze fables*.



F A B L E 7.

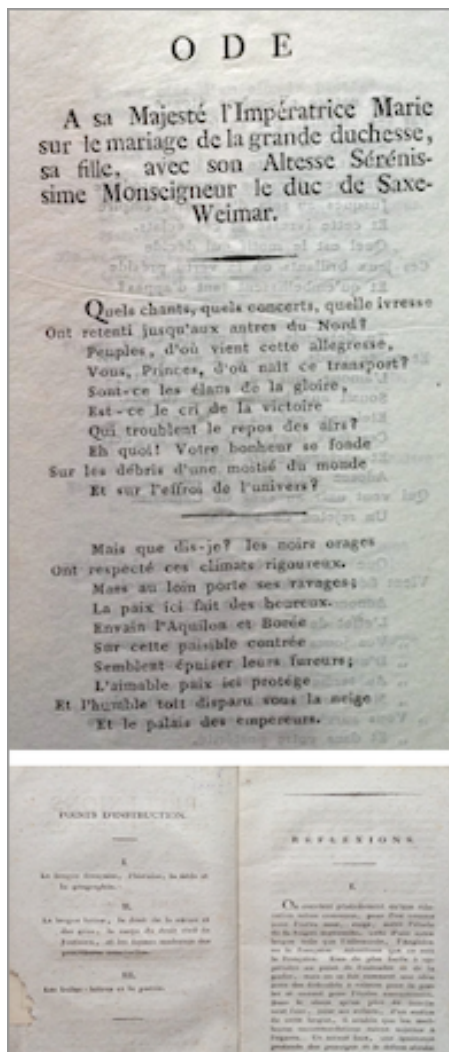
LA CORNEILLE ET LE ROSSIGNOL.

UNE corneille sans cervelle,
Jeune, et qui ne comptait tout au plus que cent
ans,
Plaignait la tendre Philomèle,
De voir à peine dix printemps.
Hélas ! lui répondit l'aimable solitaire,
Pour qui réfléchit peu ; deux siècles ne sont rien ;
Et que deux lustres, au contraire,
Offrent une immense carrière
Au savant, au héros, à l'homme qui vit bien !
J'y pourrais ajouter, à l'amante offensée ;
Il n'importe l'espace : on vit par la pensée.

PAR DUBOIS-LAMOLIGNIÈRE.

par l'Empereur Alexandre I^{er}, maître de chapelle et compositeur.

⁴¹ Le mariage de Marie Pavlovna (1786-1859) et du grand-duc Frédéric-Charles de Saxe-Weymar-Eisenach (1783-1853) a lieu le 3 août 1804. L'impératrice Marie était la seconde épouse du tsarevitch Paul Petrovitch, empereur de Russie en 1796.



Un exemplaire a été conservé à la Bibliothèque nationale russe, à Saint-Petersbourg, avec la dédicace de François « *À son Excellence Monsieur le comte de Cheremeteff, 42 Grand Chambellan de l'Empire* », François y est déclaré *docteur en droit de l'université de Paris, Conseiller titulaire au service de S.M. l'Empereur 43 de toutes les Russies et attaché à l'Institut pédagogique de Saint-Petersbourg.*

En 1808, il rédige un *Abrégé de grammaire française à l'usage de l'Université de Saint-Petersbourg* qui sera publié par l'Imprimerie Frédéric Drechsler, cet ouvrage figure dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale Russe.

En 1810, il reçoit le titre⁴⁴ de *Professeur à l'Institut pédagogique de Saint-Petersbourg.*

Le 4 janvier 1811, il donne sa démission à l'Université de Saint-Petersbourg.

On le retrouve à Saint-Petersbourg comme *professeur de belles-lettres françaises du comte Tolstoï.*⁴⁵ Il est logé et payé 6.000 francs pour un cours de sept heures deux fois par semaine. « *Plus tard le comte Tolstoï lui offrira logement, nourriture, deux domestiques, une voiture pour causer quelques fois avec lui* ».

Le 19 octobre 1815 sa fille Antoinette Adèle décède en France, à Cadillac, en Gironde. Elle n'avait que 27 ans. Étant séparé de son épouse il n'en fut probablement pas informé. Entre fin 1809 et fin 1810 Antoinette Adèle, alors âgée de 21/22 ans, suit des cours de solfège et de préparation au chant au Conservatoire de musique de Paris qui venait d'être créé en 1795 et qui s'était installé le 22 octobre 1796 dans l'ancien Hôtel des Menus-Plaisirs, près de la rue Bergère dans le 9^e arrondissement

En 1818, l'Imprimerie du département de l'instruction publique publie encore un petit ouvrage de 48 pages : *Fables nouvelles, mises en vers, M. F. Duboys de Lamolignière.*

Après 1818 on perd la trace de François Duboys de La Molignière qui décède très probablement en Russie.

Le 2 novembre 1821, son épouse Marie Antoinette BON, décède à Auxerre, à 59 ans. Son acte de décès nous apprend simplement qu'elle était « *rentière et femme séparée de M. Dubois de la Molignière* » et qu'elle demeurait à Auxerre.

En 1850, des neveux héritiers de François de la Molignière et de son épouse (Mrs Duboys, de Prémont (Alexis), Arlin-Lacroix, Mayaud, et Mme Emard) écrivent au préfet de la Charente puis à un ministre pour essayer de retrouver trace de leur oncle et indiquent « *qu'ils ont appris de source sûre que La Molignière a laissé un bien d'une certaine valeur et ont un grand intérêt à justifier de son décès et pensent qu'il aurait laissé quelque fortune en Russie où il occupait une position à la fois fort honorable et lucrative* ».

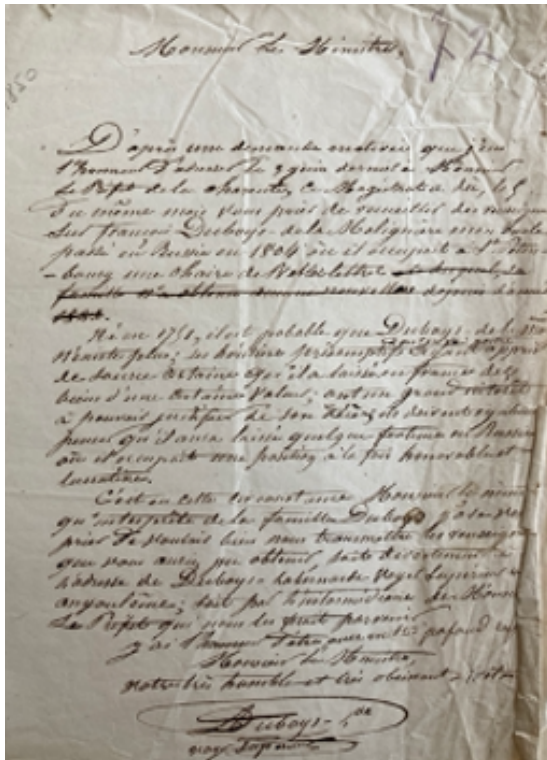
En juillet 1851, l'avocat Pellegrini, mandaté par ces mêmes neveux, demande des renseignements au Ministère de l'Éducation de Russie, concernant le service et la date de la mort de leur oncle.

⁴² Il s'agit de Nikolaï Petrovich (1751-1809). La famille Cheremeteff était l'une des plus riches de Russie.

⁴³ Il s'agit d'Alexandre I^{er} (1777-1825), empereur en 1801 suite à l'assassinat de son père Paul I^{er}.

⁴⁴ In Archives historiques d'État à Saint-Petersbourg.

⁴⁵ Pas identifié, ce n'est pas le père de l'écrivain Léon Tolstoï.



Lettre de Duboys, au nom des héritiers, au Ministre des affaires étrangères pour obtenir des informations sur la mort de La Molignière 1850

Par ces deux démarches, les héritiers n'obtiennent aucune information.

En 1854, ceux-ci engagent toutefois une procédure auprès du tribunal de Rambouillet pour régler la succession des biens situés en France de leur oncle La Molignière et de son épouse. Un acte indique que La Molignière serait mort avant 1826 en Russie.

Les héritiers s'affrontent par avocats interposés. Tenant compte de la modestie des biens à partager et la posture *pingre* de certains, un des héritiers écrit, après avoir proposé un arrangement : *« je réitère ma proposition et je persiste dans ce que j'ai dit, non pas qu'il y ait à la campagne grand nombre de personnes honorables qui comprennent et pratiquent largement les idées généreuses et les sentiments de piété filiale, mais je le soutiens et par expérience. C'est à la campagne où j'ai trouvé le plus de gens qui comme on le dit se feraient couper en quatre pour un sol et ne comprennent pas un sacrifice pécuniaire ».*

⁴⁶ En fait, c'est son oncle Jean-Hélie Duboys de La Bernarde qui finance ce prêt.

Un « globe-trotter » endetté et un avocat procédurier

En 1775, à l'âge de 24 ans, La Molignière a besoin de financer son installation à Saint-Domingue.

Il contracte alors un emprunt de 6.500£ auprès de son père⁴⁶ *« [...] pour les effets et argent comptant qu'ils ont été obligés d'emprunter en grande partie pour faciliter son voyage et son établissement à Port-au-Prince... »*. Son oncle Jean-Hélie Duboys de La Bernarde – c'est lui en fait qui finance en sous-main le prêt – s'inquiète de sa propension à s'endetter, notamment quand il écrit au père de La Molignière en 1776 : *« [...] S'il (La Molignière) faisait le métier d'emprunteur tout irait mal. D'ailleurs ce qu'il a le mieux à faire, c'est de s'occuper à s'instruire dans son état. Il en a le plus grand besoin.*

Qu'il songe surtout à régler sa dépense, à y mettre beaucoup d'économie et à vivre avec simplicité. C'est le seul moyen de réussir.

Il semble que la Molignière n'ait guère suivi ces conseils, car, à partir de cette époque, tout en liquidant progressivement de significatifs héritages (en 1770, 1786, 1798), il fait de nouveaux emprunts qu'il ne peut rembourser.

Toujours à cours d'argent, Il vend rapidement la maison qu'il avait achetée à Saint-Domingue alors qu'il intente un certain nombre de procès à des membres de sa famille pour des questions d'héritage.

Les procès qu'il intente, ses déboires judiciaires et la manière dont il plaide les causes de clients dont il est défenseur à Saint-Domingue témoignent aussi de son côté procédurier, et même corrompu, acceptant apparemment des pots de vin.

Une succession à l'image de La Molignière : procédurière et « intéressée ».

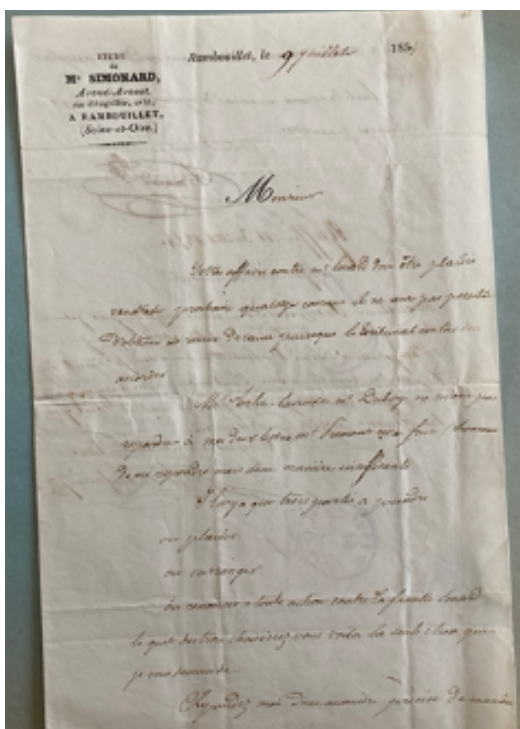
* * *

Poète, juriste, écrivain, globe-trotter, troupercé, procédurier, pédagogue, insouciant et utopique quelquefois, audacieux, François Duboys de la Molignière apparaît complexe et opportuniste, comme en témoigne ses « adresses » à G. Washington ou au Tsar.

Le profil parfait d'un aventurier, peu soucieux de ses racines charentaises et s'arrangeant avec ses valeurs morales, mais prêt

à prendre des risques, à voyager et à tenter, sans le vouloir ou le savoir, des aventures hors normes.

Et, qui sait, un aventurier au point d'être un *honorable correspondant* du comte de Broglie ?



*Lettre de Maître Simonard (Rambouillet) du 9 octobre 1855
proposant une stratégie de plaidoirie à Mr Arlin-Lacroix*



**TO GEORGE WASHINGTON FROM
DU BOIS DE L' AMOLIGNIERE, 27 JULY
1783**

EARLY ACCESS DOCUMENT

EARLY ACCESS DOCUMENT

Translation
Sir

Port au Prince 27 July 1783

I send inclosed a discourse to the people whose liberty is the fruit of your labour this discourse dictated by circumstances may serve as a preface to an important work a project of Legislation, at which I have been some time working—I am no legislator and therefore it is not my own glory that I have in view, but solely the happiness of the Nation who shall adopt it—to offer it to America will be (if it is approved) to offer it to the whole World—and my duty towards my Country, which I am ambitious to fulfill in every respect, will not be omitted—I shall above all esteem myself without reproach, if a Man, who is greater than Brutus— & more happy and disinterested than any Man since the Prince of Orange, shall judge me so.

I address a Copy of my discourse to Mr President Hancock—Deputy Franklin in france & Mr Thompson Secretary of Congress. I am with profound respect Sir Your very humble & very obedient Servant

Du Boys d' Lamoligniere
Counsellor of the Superior Counsel

DLC: Papers of George Washington.

From — Dubois de Lamoligniere (unpublished)

Au Port au Prince le 27 juillet 1783.

Monsieur

Il se presenta à l'un des premiers rois de Rome une Sibille avec trois volumes d'oracles qu'elle ne vouloit soumettre à aucun examen et dont elle exigeoit un prix enorme. Sur les premiers refus de ce prince elle en brula deux et le determina ainsi à donner pour le volume qui lui restoit le prix demandé pour les trois. Ce ne sont pas de vains oracles, que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, et qui sont indiqués dans le discours imprimé que vous trouverez ci joint, et je m'estimerai trop recompensé si le projet de Legislation dont je m'occupe depuis sept ans peut mettre le Sceau à la liberté d'un peuple que vous avez déjà presque opérée.

J'ai envoyé des exemplaires de ce Discours à Messieurs le General Washington, le président henncoff et Mr. Thompson Secrétaire du Congres.

Le chef de ma famille, Mr. Dubois de La Bernarde brigadier des armées du roi est au surplus le seul à qui j'en aye adressé. Il est dailleurs absolument ignoré. Je suis avec un profond respect Monsieur De Votre Excellence Le tres humble et tres obeissant serviteur

Du Boys de La moligniere
Conseller au Conseil Supérieur

Endorsed: Dubois de Lamolignieres 27 juillet 1783

Lettre adressée à Benjamin Franklin par Duboys de la Molignière 1783 (Franklin paper), où Jean Hélié Duboys de La Bernarde est nommé.